



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France



DB3C Audit
35 Avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

SA GROUPE PAROT
***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2019
SA GROUPE PAROT
55, boulevard Jacques Chaban Delmas - 33520 BRUGES



KPMG Audit
Domaine de Pelus
11 rue Archimède
33692 Mérignac Cedex
France



DB3C Audit
35 Avenue Auguste Ferret
33110 Le Bouscat

SA GROUPE PAROT

Siège social : 55, boulevard Jacques Chaban Delmas - 33520 BRUGES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société SA GROUPE PAROT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SA GROUPE PAROT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Le Groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et fonds commerciaux selon les modalités décrites dans la Note 3.2.1 "Écarts d'acquisition et fonds commerciaux" de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles, revues par les Directions financière et générale de la société et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons vérifié que les Notes 3.2.1 "Écarts d'acquisition et fonds commerciaux" et 4.1 "Écarts d'acquisition, fonds commerciaux et regroupements d'entreprises" de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.
- Le Groupe évalue ses stocks à la clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la Note 3.2.5 "Stocks et encours" de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les principes comptables retenus et à nous assurer de leur correcte application, à apprécier le caractère raisonnable des estimations effectuées et à vérifier que la Note 3.2.5 "Stocks et encours" et la partie 5 "Stocks" de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion arrêté le 24 avril 2020 du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ne figure pas dans le rapport de gestion et que votre Président Directeur Général n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 28 août 2020

Le Bouscat, le 28 août 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

DB3C Audit



Eric Junières
Associé



Aurélien Gernez
Associé

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
BILAN CONSOLIDE	4
Compte de résultat consolidé.....	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	6
Tableau des flux de trésorerie consolidé.....	7
1. Nature de l'activité et événements significatifs.....	8
1.1. Information relative à la société et à son activité.....	8
1.2. Evènements marquants de la période close le 31 décembre 2019	8
2. Périmètre de consolidation	9
3. Principes et méthodes comptables	12
3.1. Référentiel comptable.....	12
3.2. Principes et méthodes comptables	12
3.2.1. Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux	12
3.2.2. Immobilisations incorporelles.....	13
3.2.3. Immobilisations corporelles.....	14
3.2.4. Immobilisations financières	14
3.2.5. Stocks et encours	14
3.2.6. Créances clients et comptes rattachés.....	15
3.2.7. Affacturage.....	15
3.2.8. Disponibilités.....	16
3.2.9. Capital	16
3.2.10. Provisions	16
3.2.11. Engagements de retraite et avantages similaires	16
3.2.12. Emprunts et dettes financières	16
3.2.13. Contrat de location	17
3.2.14. Présentation de l'information sectorielle	17
3.2.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires	17
3.2.16. Compte de résultat par destination.....	18
3.2.17. Résultat financier.....	19
3.2.18. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel	19
3.2.19. Impôts différés.....	19
3.2.20. Résultat par action	19
4. Actif immobilisé.....	20
4.1. Ecarts d'acquisition, fonds commerciaux et regroupements d'entreprises.....	20

4.2.	Immobilisations incorporelles	21
4.3.	Immobilisations corporelles.....	22
4.4.	Immobilisations financières.....	23
5.	Stocks.....	23
6.	Créances clients	24
7.	Autres créances.....	24
8.	Disponibilités et trésorerie nette.....	25
9.	Capital social.....	25
10.	Provisions.....	26
10.1.	Provisions pour risques et charges.....	26
10.2.	Passifs éventuels	27
11.	Emprunts et dettes financières	27
12.	Autres Dettes	29
13.	Information sectorielle	30
14.	Couts de distribution.....	32
15.	Couts généraux et administratifs	32
16.	Charges de personnel	33
17.	CICE	33
18.	Résultat financier.....	34
19.	Résultat exceptionnel	34
20.	Impôts	35
21.	Résultat par action	36
22.	Honoraires CAC.....	36
23.	Transactions avec les parties liées	37
24.	Engagements hors bilan	37
24.1.	Engagements donnés	37
24.2.	Engagements reçus	38
25.	Evènements postérieurs à la clôture	38

BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Ecarts d'acquisition et fonds de commerce	4.1	18 503	15 645
Immobilisations incorporelles	4.2	2 268	1 991
Immobilisations corporelles	4.3	28 961	28 458
Immobilisations financières	4.4	1 218	1 283
Titres mis en équivalence		275	64
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		51 225	47 441
Stocks et en cours	5	154 560	115 649
Clients et comptes rattachés	6	26 482	31 375
Autres créances	7	29 383	30 821
Impôts différés		1 812	
Disponibilités	8	5 969	3 891
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		218 206	181 736
TOTAL DE L'ACTIF		269 431	229 177
(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Capital	9	7 399	7 399
Primes		12 036	12 036
Réserves		8 761	5 834
Résultat de l'exercice		(2 866)	(5 143)
Capitaux propres part du groupe		25 330	20 126
Intérêts minoritaires		206	246
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		25 536	20 372
Provisions pour risques et charges	10	432	1 711
Emprunts et dettes financières	11	76 185	76 073
Fournisseurs et comptes rattachés		137 533	107 453
Autres dettes	12	27 646	23 568
Impôts différés		2 099	
TOTAL DES DETTES		243 895	208 805
TOTAL DU PASSIF		269 431	229 177

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2018	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	13	523 990	560 233
Coût des ventes		(455 819)	(489 454)
Marge brute		68 171	70 779
Coûts de distribution	14	(38 758)	(40 479)
Marge contributive		29 413	30 300
Coûts généraux et administratif	15	(30 072)	(31 839)
Résultat d'exploitation		(659)	(1 539)
Résultat financier	16	(1 530)	(2 101)
Résultat courant des entreprises intégrées		(2 189)	(3 640)
Résultat exceptionnel	17	(1 515)	(2 173)
Impôts sur les résultats	18	645	961
Résultat net des entreprises intégrées		(3 059)	(4 852)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		327	70
Dépréciation des écarts d'acquisition			(320)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(2 732)	(5 102)
Part revenant aux intérêts minoritaires		(134)	(41)
Résultat revenant à l'entreprise consolidante		(2 866)	(5 143)
Résultat net par action (en euro)	19	-0,62	-1,12

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 31 décembre 2017	7 399	12 036	9 338	(519)	28 254	639	28 893
Résultat de la période	-	-	-	(2 866)	(2 866)	134	(2 732)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	(519)	519	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(68)	(68)
Opérations sur actions propres	-	-	(58)	-	(58)	-	(58)
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-	-	(499)	(499)
Solde au 31 décembre 2018	7 399	12 036	8 761	(2 866)	25 330	206	25 536
Solde au 31 décembre 2018	7 399	12 036	8 761	(2 866)	25 330	206	25 536
Résultat de la période	-	-	-	(5 143)	(5 143)	40	(5 103)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	(2 866)	2 866	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(63)	-	(63)	-	(63)
Autres	-	-	2	-	2	-	2
Solde au 31 décembre 2019	7 399	12 036	5 834	(5 143)	20 126	246	20 372

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2018	31 décembre 2019
Résultat net des entreprises intégrées		(3 059)	(4 852)
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		2 281	4 492
Elimination des dotations aux amortissements et reprises de provisions nettes de reprises ¹		3 030	5 309
Elimination des résultats de cessions		(104)	144
Elimination de la charge (produit) d'impôt		(645)	(961)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		(778)	(359)
Variation du besoin en fond de roulement		(2 886)	13 844
- Stocks	5	(31 918)	38 911
- Clients et comptes rattachés	6	(1 533)	(4 894)
- Fournisseurs et comptes rattachés		25 254	(27 367)
- Autres créances d'exploitation	7	5 288	1 950
- Autres dettes d'exploitation	12	23	5 244
Impôts sur les sociétés décaissés (encaissés)		(12)	(152)
FLUX NET DE TRESORERIE GÉNERÉ PAR L'ACTIVITÉ		(3 676)	13 332
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.3	(3 264)	(11 865)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		800	2 293
Incidence des variations de périmètres	4.1	(15 204)	(2 932)
Variation des dépôts, comptes courants et autres créances financières		488	(107)
Dividendes reçus		28	46
FLUX NET DE TRESORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(17 152)	(12 565)
Emissions d'emprunts	11	5 520	7 368
Remboursements d'emprunts	11	(3 878)	(4 214)
Variation des avances financières, prêts et comptes courants et autres dettes financières		11 411	(11 950)
Dividendes versés		(61)	
Augmentation de capital			(4)
Opérations sur actions propres		(57)	(63)
FLUX NET DE TRESORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		12 935	(8 863)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		(7 893)	(8 096)
Trésorerie nette à l'ouverture	8	(6 078)	(3 396)
Correction de la trésorerie nette d'ouverture ²		10 575	
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises		-	-
Trésorerie nette à la clôture	8	(3 396)	(11 492)

¹ A l'exclusion des variations nettes de provisions sur actif circulant

² Voir Note 8 et 11

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Les présents comptes consolidés ont été établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et ont une durée de 12 mois.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1. NATURE DE L'ACTIVITE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1. INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE ET A SON ACTIVITE

Groupe PAROT (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe Groupe PAROT (« le Groupe »). Les titres de la Société sont cotés sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

Le Groupe est un spécialiste de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux (véhicules industriels).

Le siège social de la société est situé au 55 boulevard Jacques Chaban-Delmas, 33520 Bruges.

1.2. EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2019

Les principaux évènements suivants sont intervenus au titre de l'exercice 2019 :

- **Mutation de Zanzicar.fr**

La société Parot Digital, qui exploite le site Zanzicar.fr a arrêté son activité de négoce de Véhicules d'Occasion au 31 décembre 2019. L'activité de "pur player internet" d'un site automobile en Véhicule d'Occasion (VO), ne permet pas à ce stade de maturité du marché français d'atteindre le point mort. Le groupe a décidé d'infléchir sa politique de commercialisation via internet du "Multi Canal" vers "l'Omni Canal". Dans ce dispositif, le site Zanzicar.fr conserve sa dynamique d'outil de vente "full web" en VO du Groupe Parot, mais vient s'intégrer dans l'offre globale VO portée par VO3000. Le groupe recherche ainsi la complémentarité de l'offre, puisque depuis l'automne 2019 l'ensemble des offres de véhicules VO de nos concessions et de VO3000 sont proposées sur le site. Sur le plan économique, cette organisation permet de ne plus "cantonner" le stock par activité. Fin 2018 nous avons en effet 7,5 M€ de stock dans la société Parot Digital, qui ne pouvait être vendu que par Zanzicar.fr. Aujourd'hui c'est l'intégralité du stock VP-VO que le site Zanzicar.fr met à la disposition de nos clients.

- **Cessions**

- En date du 31 octobre, la société PAROT AUTOMOTIVE CENTRE a cédé à la société PONT AUTOMOBILES 41, son fonds de commerce d'achat et de vente de véhicules neufs de la marque FORD, d'achat et de vente de véhicules d'occasion toutes marques sous l'enseigne FORD, atelier de réparation mécanique, entretien, atelier carrosserie et peinture automobile situé à Blois.
- En date du 04 décembre 2019, la société PAROT AUTOMOTIVE CENTRE a cédé à la société GATICAR, ses fonds de commerce d'achat et vente de tous véhicules automobiles neufs et d'occasion,

d'entretien, réparation et location de tous véhicules sous contrat agréé FORD et MITSUBISHI, la vente de toutes pièces détachées et accessoires se rapportant à l'automobile situés à Saint Doulchard, Fleury les Aubrais, et Olivet.

- En date du 20 décembre 2019, la société Parot Aménagement Commercial et le Groupe PAROT ont cédé, au profit du Groupe EDEN AUTO, 55% des titres de la société Portes de Bordeaux à leur valeur nominale. Pour rappel, cette société abrite l'ensemble immobilier de la concession BMW MINI de Lormont. Cette cession est assortie d'un apport en compte courant de 4 millions d'euros, de la société EDEN AUTO, enregistré dans les livres de la société Portes de Bordeaux et formalisé au travers d'une convention de compte courant d'associé.

Cette lettre d'intention signée le 20 décembre, porte sur la cession de la totalité des titres composant le capital social des sociétés Parot Premium Brive, Parot Premium Bordeaux, Portes de Bordeaux au profit de la Société EDEN AUTO. Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, la cession de 100% des titres devra intervenir le 31 mars 2020 au plus tard (Cf. Note 25 Evènements postérieurs à la clôture).

- **Croissances externes :**

- En date du 4 février 2019, la société PAROT VI a acquis un fonds de commerce de réparation et services de véhicules industriels et de véhicules légers exploité par la SARL NEULAT à Montauban.
- En date du 15 novembre 2019, la société PAROT AUTOMOTIVE Sud-Ouest a acquis un fonds de commerce de distribution de véhicules neufs sous contrat de distribution du constructeur MAZDA exploité par Monsieur MACARIE à Cahors.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué au cours de l'exercice écoulé de la manière suivante :

- Le 01^{er} janvier 2019, la fusion absorption de la société PAROT INDUSTRIE par la société PAROT VI toutes deux détenues à 100% par le GROUPE PAROT.
- Le 10 mai 2019 la cession par le Groupe PAROT des 10 parts sociales de la SCI 16 à la société SAS Alain Parot.
- Le 24 juin 2019, TUP de la société PAROT Développement au profit de la société PAROT AUTOMOTIVE Sud-Ouest.
- Le 17 octobre 2019, la fusion absorption de la SCI IBB par la SCI IBN (site de Fleury les Aubrais). Ces SCI sont détenues à 99% par la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL, elle-même détenues à 100% par le GROUPE PAROT.
- La sortie des titres de la société Portes de Bordeaux. En effet, 55% des titres de cette filiale ont été cédés au Groupe EDEN AUTO le 20 décembre (cf. ci-dessus) qui exerce désormais le contrôle sur cette société.

Pour rappel sont entrées dans le périmètre de consolidation sur l'année 2018 :

- Le 1^{er} mai 2018, 100% des titres des sociétés Alfred Boos Développement (ABD) et Automobiles Alfred Boos (AAB) (désormais dénommées Parot Auto Développement et Parot Automotive Limoges).
- Le 13 novembre 2018, acquisition des 2% des titres minoritaires de Parot Premium Bordeaux au profit de la société GROUPE PAROT.
- Le 27 décembre 2018, acquisition de 15% des titres minoritaires VO3000 au profit de la société GROUPE PAROT.
- Le 31 décembre 2018, 100% des titres des SCI abritant les immeubles des concessions FORD Centre et Ile de France.

Sociétés	Adresses	SIREN	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2018	Pourcentage d'intérêt au 31/12/19	Méthode de consolidation	Sociétés intégrées fiscalement
Groupe Parot	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	349 214 825			Société Mère	✓
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	309 467 884	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	480 019 090	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Industrie ¹	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	422 305 219	100,0%	0,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	328 307 335	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Premium Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	792 632 796	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Premium Bordeaux	23 quai de Brienne 33000 Bordeaux	332 333 426	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	820 975 753	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	821 002 904	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	423 890 110	95,0%	95,0%	Intégration Globale	✓
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	514 328 632	77,5%	77,5%	Intégration Globale	
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé Zi Nord CD118 - 91420 Morangis	963 202 544	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Centre	109 rue André Dessaux - 45400 Fleury Les Aubrais	085 480 671	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Développement ²	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	433 347 382	100,0%	0,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Limoges	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	300 862 562	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Aménagement commercial ³	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	394 615 413	100,0%	45,0%	Sortie du périmètre	
SCI 64	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	453 330 383	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI 24/87	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	452 284 714	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCG 19	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	479 959 116	96,0%	96,0%	Intégration Globale	✓
SCI 86	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	528 186 190	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI Les Vignes	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	493 171 276	99,8%	99,8%	Intégration Globale	✓
SCI de l'Isle	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	432 247 658	100,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI B2P	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	441 803 236	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 47	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	837 692 425	100,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI Rue de Fieuzal	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	840 896 526	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SAS Portes de Bordeaux ³	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	841 155 039	100,0%	45,0%	Sortie du périmètre	
SCI Saint Doulichard	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	841 154 909	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Corbeil	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	841 397 854	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Croix Boisselière	21 rue Daugère 33520 Bruges	378 272 645	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Nord	21 rue Daugère 33520 Bruges	415 106 525	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Sud	21 rue Daugère 33520 Bruges	415 106 905	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Bannier ⁴	21 rue Daugère 33520 Bruges	415 107 077	100,0%	0,0%	Intégration Globale	✓
SCI Beric	21 rue Daugère 33520 Bruges	414 367 847	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Foncim 45	21 rue Daugère 33520 Bruges	421 748 823	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Glenn	21 rue Daugère 33520 Bruges	397 580 135	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 33	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	443 039 748	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 16	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	808 215 032	10,0%	0,0%	Sortie du périmètre	
SCI La Rivière	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	503 847 980	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Bas roc	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	752 393 751	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Muletet	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	752 391 490	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Nouguey	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	788 682 342	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 31	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	791 774 482	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Foirail	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	814 915 914	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Novital	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	813 783 545	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Héron	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	500 316 948	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	

¹ La société Parot Industrie a fusionné dans la société Parot VI

² La société Parot Développement a été tупée dans la société Parot Automotive Sud-Ouest

³ La SAS Portes de Bordeaux sort du périmètre de consolidation, Cf Note 2,

⁴ La SCI Immo Behra Bannier a fusionné dans la SCI Immo Behra Nord

Compte tenu du poids économique exercé par le Groupe et ses filiales au niveau des SCI et de l'existence d'opérations interentreprises significatives (Note 21 – Transactions avec les parties liées), les SCI détenues à 10% sont consolidées par mise en équivalence.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés le 24 avril 2020 par le Conseil d'administration de la Société et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 30 juin 2020 mais prorogée au 30 septembre 2020 au regard du contexte COVID-19.

Ils ont été établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le Code de commerce, en conformité avec le Règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique.

Toutes les méthodes préférentielles, lorsqu'elles sont applicables, ont été retenues par le Groupe, à l'exception des crédits-baux.

3.2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.2.1. Ecarts d'acquisition et fonds commerciaux

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence constatée, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la quote-part correspondante dans les capitaux propres retraités de la société détenue, et notamment après valorisation et affectation aux écarts d'évaluation.

Les fonds commerciaux dont l'analyse confirme l'impossibilité d'en évaluer séparément les éléments constitutifs, sont assimilés à des écarts d'acquisition dans les comptes consolidés.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan, au niveau des provisions pour risques et charges et font l'objet d'une reprise linéaire sur la durée prévisionnelle de faiblesse attendue des résultats.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le Groupe dispose d'un délai d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation. Ce délai prend fin à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition.

Le Groupe conduit des tests de perte de valeur dès qu'il identifie un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les unités génératrices de trésorerie identifiées sont les filiales et le cas échéant les SCI rattachées à ces mêmes filiales d'exploitation.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en utilisant la plus élevée des valeurs entre la valeur d'utilité et/ou la valeur de marché.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

La valeur de marché est déterminée sur la base du nombre annuel cible de VN à vendre auquel il est appliqué un « prix au contrat » tel qu'établi par l'argus pour chaque marque vendue. Au montant obtenu est ajouté la situation nette comptable de l'UGT afin de déterminer la valeur recouvrable de cette dernière.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition de l'UGT.

3.2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Dans le cadre de son activité digitale et en application de la méthode préférentielle, le Groupe immobilise les coûts de développement de sa plateforme digitale, dès lors qu'il peut démontrer que l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- Intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- Evaluation fiable des dépenses de développement.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles correspondent aux valeurs brutes diminuées des amortissements et des dépréciations cumulés.

A compter de leur date de mise en service, les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation probable. Les durées d'utilité définies pour les principales catégories d'immobilisations incorporelles sont :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - Logiciels, Marques et licences : | 3 à 5 ans ; |
| - Sites Internet : | 3 à 5 ans ; |
| - Droit au bail : | 9 ans. |

3.2.3. Immobilisations corporelles

Lors des regroupements d'entreprises, et notamment lorsque l'entité acquise détient des actifs immobiliers, le Groupe affecte une partie du prix d'acquisition aux écarts d'évaluation. Les écarts d'évaluation correspondent ainsi aux plus ou moins-values latentes identifiées sur les éléments d'actifs immobilisés des sociétés acquises. Les écarts d'évaluation identifiés dans le cadre des regroupements d'entreprises concernent exclusivement les terrains et constructions et ont été réaffectés à ces rubriques.

Les immobilisations corporelles figurent dans les comptes consolidés pour leur prix d'acquisition sous réserve de ce qui est indiqué ci-avant au sujet des différences de première consolidation.

Les frais d'acquisition (honoraires, droits de mutation...) des immobilisations corporelles sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations concernées.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire à compter de leur mise en service sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

A ce titre, les durées suivantes sont retenues :

- | | |
|---|----------------|
| - Constructions : | 15 à 30 ans ; |
| - Agencements et aménagements des constructions : | 2,5 à 10 ans ; |
| - Installations techniques, matériel et outillage industriels : | 3 à 10 ans ; |
| - Mobilier, matériel de bureau et informatique : | 2 à 10 ans ; |
| - Matériel de transport : | 2 à 5 ans. |

Les actifs corporels immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

3.2.4. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations non consolidés est constituée par leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée, à la clôture de la période, à la situation nette comptable des sociétés émettrices de titres, corrigée des plus ou moins-values latentes. S'il y a lieu une dépréciation est constatée.

Les autres immobilisations financières sont représentatives principalement de dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

3.2.5. Stocks et encours

Les stocks sont principalement constitués :

- des véhicules commerciaux neufs ou d'occasion ;
- des véhicules particuliers neufs ou d'occasion ;
- des pièces de rechange ainsi que des lubrifiants ;
- des encours de travaux de réparation.

Les achats de marchandises lors de leurs entrées en stocks sont comptabilisés au prix d'achat majoré des frais accessoires, et diminués de l'ensemble des remises, rabais et ristournes obtenus.

Les encours de travaux de réparation sont comptabilisés au coût de revient de la main d'œuvre majoré de la valeur des pièces de rechange utilisées.

A la clôture de l'exercice, les stocks de véhicules d'occasion sont évalués au plus faible de leurs coûts et de leurs valeurs nettes de réalisation.

Pour les véhicules, la valeur nette de réalisation correspond à :

- la valeur réelle de vente lorsque cette dernière est intervenue entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes ;
- l'estimation par les services commerciaux du Groupe, de la valeur de marché du véhicule en tenant compte de données de marché externes observables (argus, sites de valorisation professionnels...).

Les véhicules neufs ne font pas l'objet de dépréciation sauf dégradation observée sur le parc en stocks à la clôture.

Les stocks de pièces de rechange sont valorisés au CMUP (Coût Moyen Unitaire Pondéré) et dépréciés en fonction de leurs anciennetés.

Les stocks des lubrifiants sont valorisés au CMUP (Coût Moyen Unitaire Pondéré) et ne font pas l'objet d'une dépréciation compte tenu du taux de rotation observé.

3.2.6. Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, une provision est comptabilisée s'il existe un indice de perte de valeur permettant au Groupe de démontrer qu'il n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance.

Les indices de perte de valeur probable qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont : l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur. L'analyse du risque de non recouvrabilité se fait au cas par cas.

Les prestations effectuées ou les véhicules livrés n'ayant pas fait l'objet d'une facturation à la date de clôture sont comptabilisés en « Clients - factures à établir ».

3.2.7. Affacturage

Le Groupe a recours à une société d'affacturage auprès de laquelle il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat d'affacturage prévoit qu'il y ait subrogation entre le Groupe et le Factor. Par ailleurs, le contrat stipule que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées entre 90 et 120 jours après leur échéance théorique seront « définancées ».

La comptabilisation des opérations d'affacturage du Groupe suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours de la société d'affacturage. Les créances cédées sont décomptabilisées du poste clients et comptes rattachés en contrepartie des autres créances sur le Factor dans l'attente de leur financement par la société d'affacturage.

En cas de définancement des créances, ces dernières ne sont plus suivies par la société d'affacturage mais retournées au Groupe chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances à la société d'affacturage. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » en créances clients avec pour contrepartie une dette vis-à-vis de la société d'affacturage.

3.2.8. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue.

Les concours bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières ».

La trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités réduites des concours bancaires.

3.2.9. Capital

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôt.

3.2.10. Provisions

Des provisions sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Le Groupe ne constitue pas de provision pour garantie sur les produits et prestations vendus car les coûts de garantie :

- sont pris en charge par les constructeurs (pour les véhicules neufs et certaines pièces de rechange) ou équipementiers (pour certaines pièces de rechanges) ;
- sont couverts par des contrats « d'assurance garantie » contractés par le Groupe auprès de tiers couvrant l'intégralité des coûts susceptibles d'être engagés sur la vente de véhicules d'occasion ;
- pour les prestations de services hors garanties constructeurs ou équipementiers (travaux de réparation et entretien), le taux de retour des clients en ateliers constaté historiquement est marginal.

3.2.11. Engagements de retraite et avantages similaires

Le Groupe est couvert intégralement par un contrat d'assurance contracté avec un organisme de prévoyance dédié (IRP AUTO Prévoyance-Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite versées par le Groupe. Dès lors, aucune provision n'est comptabilisée par le Groupe au titre de ces engagements.

3.2.12. Emprunts et dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » comprend principalement les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les concours bancaires courants et billets de trésorerie octroyés par les établissements de crédits partenaires du Groupe dans le cadre du financement du besoin en fond de roulement. Il comprend également :

- Les avances financières obtenues de fournisseurs de lubrifiant ;
- Les avances reçues d'organismes de financement permettant au Groupe de financer l'acquisition de véhicules d'occasion.

3.2.13. Contrat de location

Le Groupe ne retient pas la méthode préférentielle du règlement CRC n°99-02 relatif à la comptabilisation des contrats de crédit-bail. Ainsi, aucun retraitement de consolidation n'est opéré sur les comptes sociaux des entités comprises dans la consolidation à ce titre.

3.2.14. Présentation de l'information sectorielle

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe et de l'évaluation de sa performance par la Direction.

Le Groupe opère sur deux secteurs opérationnels :

- le secteur « Véhicules particuliers » comprenant les sous-secteurs « Retail » et « Digital » ;
- le secteur « Véhicules Commerciaux ».

Les segments s'appuient sur leurs propres ressources et peuvent partager avec d'autres secteurs certaines ressources. Ce partage se matérialise par la réallocation de coûts ou par des relations contractualisées entre différentes entités juridiques.

3.2.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des véhicules du Groupe, des pièces de rechange ainsi que des prestations de services associées à ces ventes.

Le chiffre d'affaires est reconnu net de rabais, remises, ristournes accordés, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de la période.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- Ventes de véhicules et pièces de rechange sans opération de financement du bien acheté par le client : le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés au moment où les véhicules ou les pièces de rechange font l'objet d'un transfert de propriété, à savoir lors de leur livraison au client final.
- Ventes de véhicules avec financement du bien acheté par le client : le Groupe n'effectue pas le financement de l'acquisition des véhicules pour la clientèle finale (en dehors de l'activité de Parot Industrie), qu'il s'agisse de location avec option d'achat (LOA), location longue durée (LLD), crédit-bail (CB) ou de crédits classiques. Il opère avec des organismes de financement extérieurs au Groupe qui assument le financement de ces véhicules. Dans le cadre de financement de type LOA, LLD ou CB, le Groupe vend le véhicule à l'organisme financeur, qui en devient le propriétaire, et reconnaît la totalité du chiffre d'affaires (et la marge associée) à l'occasion de la mise à disposition du véhicule au preneur. Le Groupe agissant en tant qu'intermédiaire entre l'organisme financeur (le loueur) et le preneur du véhicule (le locataire), il reçoit des commissions de la part des organismes financeurs qui sont reconnues en chiffre d'affaires en complément du chiffre d'affaires réalisé sur les véhicules financés.
- Ventes de services : le chiffre d'affaires et la marge afférente aux travaux d'entretien et réparation (incluant la refacturation de la main d'œuvre ainsi que les pièces de rechange utilisées pour les réparations) sont reconnus une fois les prestations réalisées à l'occasion de la restitution du véhicule

réparé au client final. Ce type de prestations effectuées au titre de la garantie contractuelle constructeurs leur sont facturées.

- Les ventes de véhicules ou prestations facturées avant que celles-ci n'aient été livrées ou réalisées ne sont pas reconnues en produits d'exploitation et sont inscrites en produits constatés d'avance.

3.2.16. Compte de résultat par destination

Afin de présenter une information pertinente de sa performance, le Groupe a opté pour une présentation de ses charges d'exploitation par destination. Les principaux agrégats présentés se définissent comme suit :

Le coût des ventes comprend les principaux coûts suivants :

- Le coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires des véhicules et pièces de rechange) net des remises, rabais et ristournes obtenus, le cas échéant, de la part des constructeurs ;
- Les salaires et charges des effectifs intervenant en ateliers de réparation des véhicules ainsi que tout coût de sous-traitance intervenant en appui des équipes en ateliers ;
- Les variations de stocks et provisions sur stocks afférentes aux marchandises vendues et travaux en cours pour les réparations ;
- Les loyers de crédits-baux sur véhicules commerciaux destinés à être loués par le Groupe en crédit-bail également (activité de Parot Industrie) ;
- Les dotations aux amortissements et dépréciation des outillages industriels nécessaires aux ateliers.

Les coûts de distribution du compte de résultat comprennent toutes les dépenses de distribution, y compris notamment :

- Les salaires, charges et frais accessoires des équipes dédiées ;
- Les divers coûts externes liés à la sous-traitance appuyant les équipes de commercialisation, engagés dans le cadre des opérations de commercialisation des produits ;
- Les charges d'assurance versées pour couvrir les coûts éventuels que pourraient supporter le Groupe dans le cadre de la mise en jeu des garanties qu'il octroie (hors garanties constructeurs) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les dotations aux amortissements sur les équipements d'exploitation dédiés.

La Marge Brute Contributive constitue un indicateur clé de suivi de la performance par le Groupe et est définie comme la marge résultant du Chiffre d'affaires minoré du coût des ventes ainsi que des coûts de distribution.

Les coûts généraux et administratifs comprennent toutes les dépenses administratives et de frais généraux, y compris les coûts liés à l'immobilier supportés par le Groupe (loyers ainsi que les dotations aux amortissements des constructions et agencement détenus par le Groupe), les salaires et charges des équipes dédiées ainsi que toutes les autres charges non affectées au coût des ventes ou aux coûts distribution.

L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) présenté en information sectorielle, correspond au résultat d'exploitation avant variations nettes des dotations et reprises sur amortissements et provisions. Les provisions comprennent les provisions sur actifs immobilisés, sur actifs circulants et risques et charges.

3.2.17. Résultat financier

Le résultat financier comprend essentiellement :

- les produits et charges liés à la trésorerie et aux concours bancaires ;
- les charges d'intérêts sur les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- les charges d'intérêts relatives aux programmes de financement des stocks de véhicules d'occasion et de lubrifiants octroyés par des établissements financiers.

3.2.18. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

3.2.19. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires.

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la Société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :

- des prévisions de bénéfices imposables futurs ;
- de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui a été voté à la date de clôture et dont il est prévu qu'il s'applique lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

3.2.20. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Il n'existe pas pour les périodes présentées d'instruments dilutifs conduisant à présenter un résultat dilué par action.

4. ACTIF IMMOBILISE

4.1. ECARTS D'ACQUISITION, FONDS COMMERCIAUX ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le tableau suivant présente les variations observées sur le poste « Ecart d'acquisition et fonds de commerce » au cours de l'exercice :

(En milliers d'€)	Véhicules particuliers		Véhicules commerciaux		TOTAL		
	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition	Total
Valeurs nettes au 1er janvier 2018	1 049	9 764	302	1 849	1 351	11 613	12 964
Effet des variations de périmètre	681	4 858	-	-	681	4 858	5 539
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	1 730	14 622	302	1 849	2 032	16 471	18 503
- Valeurs brutes au 31 décembre 2018	1 980	15 025	302	4 832	2 282	19 857	22 139
- Cumul des amortissements & pertes de valeur au 31 décembre 2018	(250)	(403)	-	(2 983)	(250)	(3 386)	(3 636)
Valeurs nettes au 1er janvier 2019	1 730	14 622	302	1 849	2 032	16 471	18 503
Affectation des écarts d'acquisition / Effet des variations de périmètre	(152)	(2 525)	139	-	(13)	(2 525)	(2 538)
Pertes de valeur	(320)	-	-	-	(320)	-	(320)
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	1 258	12 097	441	1 849	1 699	13 946	15 645
- Valeurs brutes au 31 décembre 2019	1 828	12 500	441	4 832	2 269	17 332	19 601
- Cumul des amortissements & pertes de valeur au 31 décembre 2019	(570)	(403)	-	(2 983)	(570)	(3 386)	(3 956)

Les principaux mouvements sur l'exercice 2019 concernent :

- les écarts générés lors de l'acquisition des SCI du pôle immobilier Behra. Pour rappel, 100% des titres des SCI de l'ex sous-groupe Behra a été acquis par la société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL en fin d'année 2018. Ces écarts d'acquisition sur les immeubles exploités par les filiales Parot Auto Centre et Parot Auto Ile de France, ont été reclassés en écarts d'évaluation après une évaluation à dire d'experts sur le premier semestre 2019, entraînant une baisse de -1 732 K€.
- les impacts de la cession des fonds de commerce de la société PAROT AUTOMOTIVE CENTRE (cf Note 1.2) générant la sortie des écarts d'acquisition décrits ci-dessus pour -793 K€.
- la dépréciation du fonds de commerce de la concession de Chateauroux au sein de la société PAROT AUTOMOTIVE CENTRE pour -320 K€.
- l'acquisition du fonds de commerce de Montauban par la société PAROT VI pour 150 K€ comprenant 125 K€ d'éléments incorporels et 25 K€ d'éléments corporels.
- l'acquisition du fonds de commerce de l'activité Mazda (Cahors) par la société PAROT AUTOMOTIVE SUD OUEST pour 23 K€ comprenant les éléments incorporels pour 11 K€ et les éléments corporels pour 12 K€.

Les principaux mouvements de l'exercice 2018 résultent de :

- L'acquisition des 2% des titres restants de la société Brienne Auto, devenue Parot Premium Bordeaux pour un montant de 200 K€.
- L'acquisition de 15% des titres de la société VO3000 pour un montant de 750 K€.
- L'acquisition de 100% des titres de la société Alfred Boos Développement (ABD) par la filiale PAROT AUTOMOTIVE SO pour un montant de 983 K€.

- L'acquisition de 100% des titres des SCI de l'ex sous-groupe Behra pour un montant de 10 072 K€. Voir ci-dessous le détail de l'écart d'acquisition.
- L'acquisition de trois fonds de commerce par la Société PAROT AUTOMOTIVE Centre, filiale à 100 % de Groupe PAROT pour un montant de 2 821 K€.

Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie au 31/12/19

Produit de cessions des titres	72
Variation des créances sur cessions de titres	(1 759)
Trésorerie nette cédée	(1 245)

Incidence des variations de périmètre (2 932)

La variation des créances sur cessions de titres correspond au solde de la créance à percevoir suite à la cession des fonds de commerce sur PAROT AUTO CENTRE.

La trésorerie nette cédée correspond à la sortie de périmètre de la SAS PORTES DE BORDEAUX.

4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit sur l'année 2019 :

(En milliers d'€)	Plateforme digitale ZANZICAR	Logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur nette au 1er janvier 2019	1 633	426	209	2 268
Acquisitions et augmentations	105	184	76	365
Cessions et mises au rebut		(13)		(13)
Amortissements	(563)	(207)	(25)	(795)
Reclassement		166		166
Effet des variations de périmètre				
Valeur nette au 31 décembre 2019	1 175	556	260	1 991
Valeur brute fin de période	2 375	1 702	341	4 418
Amortissements et pertes de valeur fin de période	(1 210)	(1 136)	(81)	(2 427)

4.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Terrains et agencements des terrains	Constructions, agencements et installations	Matériel et outillage	Matériel de transport	Autres actifs corporels	Total
Valeur nette au 1er Janvier 2019	6 908	17 471	1 772	1 038	1 772	28 961
Acquisitions et augmentations	11	922	483	104	8 643	10 163
Cessions et mises au rebut		(3 520)	(750)	(791)	(281)	(5 342)
Amortissements	5	612	35	44	(159)	537
Reclassement	201	(76)			(291)	(166)
Effet des variations de périmètre	(1 733)	(3 962)				(5 695)
Valeur nette au 31 décembre 2019	5 392	11 447	1 540	395	9 684	28 458
Valeur brute fin de période	5 681	36 501	6 469	2 205	4 264	55 120
Amortissements et pertes de valeur fin de période	(289)	(16 955)	(4 929)	(1 810)	(2 679)	(26 662)

Les effets de variation de périmètre sont essentiellement dus :

- aux réévaluations de l'ensemble immobilier des SCI du pôle immobilier Behra (voir ci-dessus 4.1) pour une valeur de 4.1M concernant les constructions.
- à l'impact de la sortie du périmètre de l'ensemble immobilier porté par la SAS PORTES DE BORDEAUX pour une valeur de -8.1 M€.

Les cessions concernent essentiellement la vente des fonds de commerce de PAROT AUTO CENTRE. Les immobilisations corporelles ont été cédées pour 1.8 M€.

Les acquisitions des autres actifs corporels comprennent les immobilisations en cours comptabilisées au cours de l'exercice 2019 concernant l'immeuble de la SAS Portes de Bordeaux (concession de PAROT PREMIUM BORDEAUX).

Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie hors variation de périmètre

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2019
Acquisition fonds de commerce	(150)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(365)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 163)
Variation des dettes sur acquisition d'immobilisations CAPEX	(1 243)
Subvention reçue	56
Trésorerie	(11 865)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	2 293
Variation des créances sur cession d'immobilisations CAPEX	-
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 293

4.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(En milliers d'€)	Titres non consolidés	Dépôts et cautionnements	Prêts et autres actifs financiers immobilisés	Total
Valeur nette au 1er Janvier 2019	68	1 111	37	1 216
Augmentation	6	185	45	236
Diminution		(97)	(74)	(171)
Effet des variations de périmètre				
Valeur nette au 31 décembre 2019	74	1 199	8	1 281
Valeur brute fin de période	74	1 199	186	1 459
Amortissements et pertes de valeur fin de période			(178)	(178)

5. STOCKS

La variation des stocks au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2019	Dotation	Reprise	Variation	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2019
Marchandises - Véhicules Particuliers Neufs	83 232			(24 931)		58 301
Marchandises - Véhicules Commerciaux Neufs	19 729			(1 885)		17 844
Marchandises - Véhicules Particuliers Occasion	35 036			(10 876)		24 160
Marchandises - Véhicules Commerciaux Occasion	8 845			(3 041)		5 804
Marchandises - Pièces de rechange	10 726			(304)		10 422
Travaux de réparation en cours à la clôture	881			584		1 465
Valeur brute fin de période	158 449			(40 453)		117 996
Dépréciation - Véhicules Particuliers Neufs	(601)	(351)	427			(525)
Dépréciation - Véhicules Commerciaux Neufs						
Dépréciation - Véhicules Particuliers Occasion	(639)	(194)	749			(84)
Dépréciation - Véhicules Commerciaux Occasion	(1 345)	(457)	1 120			(682)
Dépréciation - Pièces de rechange	(1 304)	(347)	595			(1 056)
Valeur nette fin de période	154 560	(1 349)	2 891	(40 453)		115 649

La valeur nette comptable des stocks a diminué de -38 911 K€.

Cette baisse est principalement liée :

- A la cession des fonds de commerce sur PAROT AUTO CENTRE, impact de -6 886 K€ en valeur brute sur les VN, -2 230 K€ sur les VD et -1 406 K€ sur les VO.
- Au redimensionnement du stock sur la filiale PAROT IDF dont l'impact sur les véhicules neufs est de -8 785 K€ en valeur brute.
- A l'arrêt de l'activité commerciale sur PAROT DIGITALS, les stocks d'occasion ont diminué en valeur brute de -7 322 K€.
- à une rationalisation des achats conduisant à la baisse des stocks nets notamment sur l'activité véhicules commerciaux de -3.8 M€ et sur la plaque Automotive Sud-Ouest de -4.5M€.

6. CREANCES CLIENTS

La variation des créances clients au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2019	Variation	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2019
Créances clients	24 816	4 378		29 194
Factures à établir	4 330	642		4 972
Valeur brute fin de période	29 146	5 020		34 166
Dépréciation	(2 664)	(127)		(2 791)
Valeur nette fin de période	26 482	4 893		31 375

La hausse du poste client est principalement liée à la hausse de l'activité sur le secteur véhicules commerciaux dont le CA a augmenté de 9%.

Par ailleurs, l'antériorité des créances clients brutes se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2019
Non échues	16 240
< 30 jours	6 330
de 30 à 60 jours	2 767
de 60 à 90 jours	1 239
> 90 jours	7 590
Total créances clients	34 166

7. AUTRES CREANCES

La variation des autres créances au cours de l'exercice peut se décomposer comme suit :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2019	Variation	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2019
Créances fournisseurs (1)	13 293	1 530		14 823
Créances sociales et fiscales (1)	8 994	(5 841)	(540)	2 613
Charges constatées d'avance (1)	2 485	(965)	(60)	1 460
Créances sur le factor (1)	1 161	1 528		2 689
Autres créances (1)	3 329	1 838	338	5 505
Créances d'impôts sur les sociétés (2)	196	(60)		136
Dividendes à recevoir (3)	2	212		214
Comptes courants (3)		48	1 652	1 700
Créances sur cessions d'actifs financiers (3)	79	1 759		1 838
Valeur brute fin de période	29 539	49	1 390	30 978
Dépréciation	(156)	-		(156)
Valeur nette fin de période	29 383	49	1 390	30 822
Dont flux liés à l'activité :		1 970		
		Variation du besoin en fond de roulement (1)		1 910
		Impôts sur les sociétés décaissés (encaissés) (2)		60
Dont flux liés aux opérations d'investissement (3)				(2 019)

Les effets de variation de périmètre concernent principalement le compte courant de la société PORTES DE BORDEAUX, sortie du périmètre de consolidation, avec PAROT Aménagement Commercial pour 1 652K€.

La baisse des créances sociales et fiscales est liée à un niveau important de crédits de TVA fin 2018 en raison des achats de décembre 2018, et du financement obtenu de la créance de CICE de 3.6 M€.

La créance sur cession d'actifs concerne la cession des fonds de commerce de PAROT AUTO CENTRE pour 1.8 M€.

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

La principale variation est due à l'évolution positive de la créance sur le factor.

Le Groupe dispose de deux contrats annuels d'affacturage. Ces derniers ne sont pas déconsolidants.

8. DISPONIBILITES ET TRESORERIE NETTE

La trésorerie nette du Groupe se détaille comme suit sur l'exercice :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2019	Variation nette	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2019
Disponibilités	5 890	(819)	(1 245)	3 826
Valeur mobilières de placement	79	(14)		65
Trésorerie	5 969	(833)	(1 245)	3 891
Concours bancaires	(9 365)	(6 018)		(15 383)
Trésorerie nette	(3 396)	(6 851)	(1 245)	(11 492)

9. CAPITAL SOCIAL

Depuis le 28 décembre 2017, le capital social est fixé à la somme de sept millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quinze euros et vingt centimes (7.398.515,20 €).

Il est divisé en quatre millions six cent vingt-quatre mille soixante-douze (4.624.072) actions de un euro soixante centimes (1,60 €) chacune de valeur nominale, de même catégorie et intégralement libérées.

10. PROVISIONS

10.1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La variation des provisions se détaille comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2018	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Reclassement	31 décembre 2018
Provisions pour garanties commerciales	42	-	(28)	-	-	14
Provision pour litiges commerciaux	358	35	(247)	-	(42)	104
Provisions pour risques sociaux	454	-	(221)	-	-	233
Autres provisions	105	23	(95)	7	42	82
Total	959	58	(591)	7		433

(En milliers d'€)	Au 1er janvier 2019	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Reclassement	Au 31 décembre 2019
Provisions pour garanties commerciales	14	-	(14)	-	-	
Provision pour litiges commerciaux	104	38	(46)	-	-	96
Provisions pour risques sociaux	233	93	(48)	-	-	278
Subvention investissement	-	56	(5)	-	-	51
Provisions réglementées	-	21	-	-	-	21
Autres provisions	82	1 219	(37)	-	-	1 264
Total	432	1 427	(150)			1 711

Une provision de 1.1 M€ a été comptabilisée sur PAROT VI.

Un litige opposait PAROT VI à la SCI Commarieu portant sur le déplafonnement des loyers. La Cour d'appel de Bordeaux a repris l'entière décision rendue initialement par le juge des loyers du Tribunal de grande instance de Bayonne le 7 mai 2015 et a condamné la société PAROT VI à la somme de 1 080 K€ au titre de la régularisation des loyers et intérêts compris depuis le 7 janvier 2010 jusqu'au 31 janvier 2020.

S'agissant des engagements du Groupe au titre des indemnités de départ en retraite, l'engagement brut à la charge du Groupe est couvert intégralement par un contrat d'assurance existant entre le Groupe et un organisme de prévoyance dédié (IRP AUTO Prévoyance-Santé) qui assure, à l'occasion du départ volontaire ou de mise en retraite du salarié, le remboursement intégral des indemnités légales de départ en retraite à verser par le Groupe. Le Groupe cotise tous les mois auprès du fonds précité, ces cotisations font partie des cotisations patronales et sont comptabilisées en charges de personnel au même titre que des charges sociales obligatoires.

S'agissant des garanties accordées sur les produits et prestations vendus par le Groupe :

- elles sont prises en charge par les constructeurs (pour les véhicules neufs et certaines pièces de rechange) ou équipementiers (pour certaines pièces de rechanges) ;
- elles sont couvertes par des contrats « d'assurance garantie » contractés par le Groupe auprès de tiers couvrant l'intégralité des coûts susceptibles d'être engagés sur la vente de véhicules d'occasion ;

- o pour les prestations de services hors garanties constructeurs ou équipementiers (travaux de réparation et entretien), le taux de retour des clients en ateliers constaté historiquement est marginal.

Compte tenu de ces éléments, le Groupe ne provisionne pas les engagements de retraite et le coût des garanties offertes aux clients.

10.2. PASSIFS EVENTUELS

Les litiges auxquels est exposé le Groupe mais pour lesquels il considère comme non probable une quelconque sortie de ressource ont évolué comme suit sur l'année en cours :

Litige opposant la filiale PAROT PREMIUM au liquidateur judiciaire de la Société HELICE AUTO

Le litige opposant PAROT PREMIUM à Hélice Auto (société vendeuse d'un fonds de commerce) depuis novembre 2015 est toujours en cours. Le jugement rendu par le tribunal de Grande Instance de Cahors le 11 janvier 2019 condamne la société PAROT PREMIUM à payer la somme de 560 k€, correspondant au montant des créances certaines au 18 juillet 2013 (date de la dernière publication légale), entre les mains du mandataire liquidateur. Le Tribunal de Grande Instance juge, par suite des manquements à ses devoirs de conseil et d'information, la société Fidal à relever et garantir la société PAROT PREMIUM de cette condamnation.

Bien que la société FIDAL ait interjeté appel de la décision devant la cour d'appel d'Agen le 7 février 2019, en l'état de la responsabilité évidente du conseil de la société PAROT PREMIUM lors de l'acquisition du fonds et de la parfaite motivation du jugement, la société PAROT PREMIUM assisté de son conseil n'ont pas jugé nécessaire d'intégrer une provision dans les comptes de la société PAROT PREMIUM. L'affaire ne sera pas évoquée en cause d'appel avant un délai de deux ans.

11. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2018 et 2019 :

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2018	Reclassement ¹	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2018
Emprunts bancaires	19 032		5 520	(3 878)		767	21 441
Lignes court terme	32 893	6 754			4 830	650	45 127
Concours bancaires	22 566	(10 575)			(3 649)	1 022	9 364
Dettes financières diverses	197		124	(207)		139	253
Total Endettement financier brut	74 688	(3 821)	5 644	(4 085)	1 181	2 578	76 185
Trésorerie	(16 489)				8 055	2 465	(5 969)
Endettement net	58 199	(3 821)	5 644	(4 085)	9 236	5 043	70 216

¹ Au 31 décembre 2017, les concours bancaires incluaient les billets à ordre utilisés dans le cadre de financements dédiés à l'acquisition de stock. Au 31 décembre 2018, ces derniers ne présentent que les découverts bancaires. Les billets à ordre ont été reclassés conformément à leur utilisation dans les lignes de financement dédiées aux stocks. Cf Note 8 Trésorerie Nette.

¹ Au 31 décembre 2017, 3 821 K€ étaient affectés à tort en lignes de financement dédiées aux stocks alors que ces lignes concernaient du BFR, ce montant a donc été reclassé en dette fournisseur.

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2019	Reclassement	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2019
Emprunts bancaires	21 441		7 368	(4 214)			24 595
Lignes court terme	45 127				(9 299)		35 828
Concours bancaires	9 364				6 018		15 382
Dettes financières diverses	253		111	(96)			268
Total Endettement financier brut	76 185		7 479	(4 310)	(3 281)		76 073
Trésorerie	(5 969)				833	1 245	(3 891)
Endettement net	70 216		7 479	(4 310)	(2 448)	1 245	72 182

Les financements bancaires sont de deux natures :

- des emprunts bancaires à moyen et long terme. Les emprunts souscrits par le Groupe sont majoritairement rémunérés à taux fixe, dans une fourchette comprise entre 1% et 5,54%. Aucun emprunt n'est assorti de clauses de covenants financiers. Il existe des garanties et sûretés réelles attachées à tous les emprunts.
- des lignes court terme destinées principalement au financement des stocks de véhicules d'occasion. Ces lignes sont rémunérées selon les organismes financiers qui les ont octroyées au Groupe à un taux compris entre 0,8% à 1,3%.

L'accroissement sur 2019 du financement par emprunt bancaire est dû à la souscription des emprunts pour financer l'acquisition des SCI Behra auprès d'AV Holding réalisée en décembre 2018.

L'échéancier de la dette au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2019	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	10 965	2 723	8 242	0
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	13 522	2 085	5 851	5 586
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	108	54	54	0
Total des emprunts bancaires	24 595	4 862	14 147	5 586
Lignes court terme portées par la holding (SA Groupe Parot)	4 900	4 900	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Particuliers"	26 618	26 171	447	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Commerciaux"	4 310	4 310	0	-
Sous total Lignes court terme (A)	35 828	35 381	447	-
Concours bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	4 781	4 781	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	2 405	2 405	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	8 196	8 196	-	-
Sous total Concours bancaires (B)	15 382	15 382	-	-
Total des lignes de crédit de financement dédiées aux stocks (A+B)	51 210	50 763	447	-
Dépôts et cautions reçus	167	-	-	167
Intérêts courus sur emprunts	101	101	-	-
Sous total Dettes financières diverses	268	101	447	167
Total des dettes financières	76 073	55 726	14 594	5 753

Le Groupe considère comme pertinent pour son analyse de présenter un endettement financier net retraité des lignes de financement court terme dédiées aux stocks de véhicules.

L'endettement financier net retraité et le « Gearing » retraités des lignes de financement dédiées à l'acquisition de stocks s'établissent comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2019
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	25 536	20 372
Endettement financier brut	76 185	76 073
Disponibilités	(5 969)	(3 891)
Endettement financier net	70 216	72 182
Lignes de crédit de financement dédiées aux stocks	(54 491)	(51 210)
Endettement financier net retraité	15 725	20 972
Gearing retraité	61,6%	102,9%

12. AUTRES DETTES

Les Autres dettes ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2019	Variation	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2019
Dettes clients (1)	3 268	1 687		4 955
Dettes sociales (1)	7 760	(240)		7 520
Autres dettes fiscales (1)	3 316	2 250		5 566
Dettes diverses (1)	1 659	1 395	(1 216)	1 838
Produits constatés d'avance (1)	2 005	153		2 158
Dettes d'impôts sur les sociétés (2)	212	(212)		0
Dettes sur immobilisations (3)	1 529	(1 243)		286
Dividendes à payer (4)	10	0		10
Comptes courants (4)	7 889	(6 654)		1 235
Total	27 648	(2 864)		23 568

Dont flux liés à l'activité :	5 033
Variation du besoin en fond de roulement (1)	5 245
Impôts sur les sociétés décaissés (encaissés) (2)	(212)
Dont flux liés aux opérations d'investissement (3)	(1 243)
Dont flux liés aux opérations de financement (4)	(6 654)

La principale variation se situe au niveau du compte courant du Groupe, dans le cadre du rachat des SCI auprès de AV Holding. Le compte courant correspond au prix d'acquisition des SCI net de l'ensemble des comptes courants des filiales du Groupe Parot SA vis-à-vis de AV Holding et notamment les comptes courants historiques entre AV Holding et les SCI.

13. INFORMATION SECTORIELLE

La présentation des informations sectorielles retenue découle de l'organisation interne du Groupe et de l'évaluation de sa performance par la Direction. Le Groupe distingue trois secteurs opérationnels que sont : la vente de véhicules particuliers, la vente de véhicules commerciaux et une activité digitale en cours de développement qui est dédiée à la vente de véhicules particuliers au travers d'une plateforme spécifique. Cette nouvelle activité étant en effet consacrée à la vente de véhicules particuliers, elle est présentée en sous-secteur du secteur Véhicule Particulier à compter des comptes établis au 30 juin 2018.

Les activités « Véhicules Particuliers » et « Véhicules Commerciaux » comprennent la vente de véhicules neufs et d'occasion, les ventes de pièces et services (vente de pièces de rechange et activité de réparation), les autres services (commissions perçues sur les financements réalisés, location).

La vente de véhicules neufs et d'occasion regroupe à la fois la vente de véhicules particuliers (essentiellement voitures) ainsi que la vente de véhicules commerciaux (essentiellement VUL et poids-lourds), les chiffres d'affaires, volumes de ventes réalisées et stocks à la clôture concernant les véhicules particuliers et véhicules commerciaux faisant l'objet d'un suivi par la Direction sont présentés distinctement dans les tableaux ci-après.

Chacune des colonnes présentées dans ces tableaux reprennent les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante. La colonne « Inter secteur » regroupe les éliminations internes au Groupe, ainsi que les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

Le coût des ventes comprend principalement les charges suivantes :

- Le coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires des véhicules et pièces de rechange) net des remises, rabais et ristournes obtenus, le cas échéant, de la part des constructeurs ;
- Les salaires et charges des effectifs intervenant en ateliers de réparation des véhicules ainsi que tout coût de sous-traitance intervenant en appui des équipes en ateliers ;
- Les variations de stocks et provisions sur stocks afférentes aux marchandises vendues et travaux en cours pour les réparations ;
- Les loyers de crédits-baux sur véhicules commerciaux destinés à être loués par le Groupe en crédit-bail également ;
- Les dotations aux amortissements et dépréciation des outillages industriels nécessaires aux ateliers.

La « Marge Brute Contributive » constitue un indicateur clé de suivi de la performance du Groupe et est définie comme la marge résultant du Chiffre d'affaires minoré du coût des ventes ainsi que des coûts de distribution.

Les coûts des fonctions managériales et supports aux activités du Groupe portées par la holding sont réalloués aux secteurs et figurent en coûts généraux et administratifs.

Il n'est pas présenté de distinction du chiffre d'affaires par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe étant réalisée en France.

Au 31 décembre 2019, l'information par secteur opérationnel se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2019						TOTAL
	VP			VC	Holding & Non affecté	Inter Secteur	
	Dont Retail	Dont Digital	Total VP				
Total Chiffre d'affaires net	391 174	11 989	403 163	157 236	1 265	(1 431)	560 233
<i>dont CA réalisé sur véhicules neufs</i>	174 668		174 668	83 449			258 117
<i>dont CA réalisé sur véhicules d'occasion</i>	165 067	11 730	176 797	29 593		(722)	206 390
<i>dont CA réalisé sur pièces et services</i>	40 367		40 367	40 524		(203)	80 891
<i>dont CA réalisé sur autres services</i>	11 072	259	11 331	3 670	1 265	(506)	16 266
Coût des ventes	(344 497)	(11 725)	(356 222)	(133 723)	(940)	1 431	(490 884)
Marge Brute	46 677	264	46 941	23 513	325	-	70 780
<i>Taux de MB / CA</i>	11,9%	2,2%	11,6%	15,0%			12,6%
Coûts de distribution	(28 607)	(1 578)	(30 185)	(11 183)	889	-	(40 479)
Marge Brute Contributive	18 070	(1 314)	16 756	12 330	1 214	-	30 301
<i>Taux de MB Contributive / CA</i>	4,6%	-11,0%	4,2%	7,8%			5,4%
Coûts généraux et administratifs	(18 294)	(1 407)	(19 701)	(9 271)	(2 867)	-	(31 839)
Résultat d'exploitation	(224)	(2 721)	(2 945)	3 059	(1 653)	-	(1 539)
EBITDA	1 918	(2 320)	(402)	3 220	(1 420)		1 398

Au 31 décembre 2018, l'information par secteur opérationnel se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2018						TOTAL
	VP			VC	Holding & Non affecté	Inter Secteur	
	Dont Retail	Dont Digital	Total VP				
Total Chiffre d'affaires net	365 547	8 422	373 969	149 705	970	(655)	523 990
<i>dont CA réalisé sur véhicules neufs</i>	170 937		170 937	82 514			253 451
<i>dont CA réalisé sur véhicules d'occasion</i>	151 070	8 158	159 228	28 285		(166)	187 347
<i>dont CA réalisé sur pièces et services</i>	36 277		36 277	36 340		(215)	72 402
<i>dont CA réalisé sur autres services</i>	7 263	264	7 527	2 566	970	(274)	10 789
Coût des ventes	(320 006)	(8 524)	(328 530)	(127 678)	(265)	655	(455 819)
Marge Brute	45 541	(102)	45 439	22 027	705	-	68 171
<i>Taux de MB / CA</i>	12,5%	-1,2%	12,2%	14,7%	72,7%	0,0%	13,0%
Coûts de distribution	(26 512)	(1 354)	(27 866)	(10 892)	-	-	(38 758)
Marge Brute Contributive	19 029	(1 456)	17 573	11 135	705	-	29 413
<i>Taux de MB Contributive / CA</i>	5,2%	-17,3%	4,7%	7,4%	72,7%	0,0%	5,6%
Coûts généraux et administratifs	(17 543)	(1 751)	(19 294)	(8 825)	(1 953)		(30 072)
Résultat d'exploitation	1 486	(3 207)	(1 721)	2 310	(1 248)	-	(659)
EBITDA	2 956	(2 556)	400	2 690	(1 115)		1 975

14. COUTS DE DISTRIBUTION

Les couts de distribution se détaillent comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2018	31 décembre 2019
Charges de personnel	26 357	28 440
Personnel extérieur	1 006	225
Publicité, salons et frais de déplacements	4 871	4 179
Entretien réparation maintenance	620	813
Autres services extérieurs	1 763	1 662
Achat matières et fournitures	1 903	1 756
Locations	1 445	1 615
Documentation générale	917	871
Dotations nettes des reprises	(98)	496
Autres	(26)	422
Total des coûts de distribution	38 758	40 479

Les coûts de distribution sont en augmentation de 1 721 K€ entre 2018 et 2019.

Les principaux impacts à noter sont :

- La hausse des coûts de distribution de 1 361 K€ de la filiale PAROT AUTO LIMOGES dont les coûts portent sur 12 mois en 2019 versus 8 mois en 2018.
- La hausse des charges de personnel pour 2 M€ avec entre autre la restructuration des plaques Centre et Ile de France, l'ouverture de la concession Premium à Bordeaux Centre (Quai des marques).
- L'impact du CICE sur les charges de personnel en 2018 versus 2019 (Cf. Note 16 ci-dessous).

15. COUTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

Les coûts généraux et administratifs ont évolué comme suit au cours des périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2018	31 décembre 2019
Charges de personnel	9 899	9 558
Autres services extérieurs	1 401	2 924
Loyers et charges	6 541	6 171
Impôts et taxes	3 003	2 912
Assurances	914	1 039
Frais bancaires	640	796
Dotations nettes des reprises	2 403	3 626
Entretien, réparation, maintenance	1 649	1 515
Autres	3 622	3 298
Total des coûts généraux et administratifs	30 072	31 839

Les coûts généraux et administratifs sont en augmentation de 1.8 M€ entre 2018 et 2019.

Cette augmentation provient essentiellement des dotations nettes (+1.2 M€) et des autres services extérieurs (+1.5 M€).

16. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel affectées par destination ont évolué comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Coûts des ventes	9 651	10 147
Coûts de distribution	26 357	28 440
Coûts généraux et administratifs	9 899	9 558
Total des charges de personnel	45 907	48 145
<i>Dont CICE comptabilisé en minoration des charges de personnel</i>	<i>1 197</i>	<i>69</i>

Les charges de personnel par nature se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Salaires et traitements	32 568	34 523
Charges sociales et fiscales sur salaires	13 267	13 726
Participation des salariés	356	202
Transfert de charges	(284)	(306)
Total des charges de personnel	45 907	48 145
<i>Dont CICE comptabilisé en minoration des charges de personnel</i>	<i>1 197</i>	<i>69</i>

Les effectifs à la clôture liés aux différentes destinations ont évolué comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Coûts des ventes	289	223
Coûts de distribution	493	566
Coûts généraux et administratifs	185	118
Total des effectifs	967	907

La baisse des effectifs s'explique principalement par la cession des fonds de commerce de PAROT AUTO CENTRE et un redimensionnement des équipes support.

17. CICE

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le CICE s'élève à 69 K€.

Le CICE a pour objet le financement de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en

matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstruction de leur fonds de roulement (art 244 quater du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour financer une part des bénéfices distribués et augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

18. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Charges et produits d'intérêts - Emprunts et lignes CT	(929)	(1 036)
Charges et produits financiers sur avance lubrifiant et floor plan véhicules	(619)	(1 039)
Charges et produits financiers sur factor	(76)	(93)
Produits financiers de participations		
Autres produits et charges financiers	94	67
Total produits et charges financiers	(1 530)	(2 101)

19. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit sur les deux périodes présentées :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Cessions d'immobilisations	104	(108)
Dépréciations et provisions	157	(961)
Restructuration	(1 396)	
Autres	(380)	(1 104)
Total produits et charges exceptionnels	(1 515)	(2 173)

Parot VI a constaté une provision pour risque de 1.1 M€ sur 2019 concernant le litige avec la SCI Commarieu (Cf. Note 10.1).

La ligne restructuration sur 2018 comprend l'ensemble des coûts engendrés par les programmes d'intégration des nouvelles plaques (Parot Automotive Centre et Ile de France) ainsi que les honoraires des consultants impliqués.

Les autres charges exceptionnelles concernent essentiellement des charges sur exercices antérieurs (500 K€), des litiges sociaux (200 K€).

20. IMPOTS

La (charge) / produit d'impôt sur les deux périodes se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
(Charge) / Produit - Impôts exigibles	(390)	
(Charge) / Produit - Impôts différés	1 035	961
(Charge) / produit d'impôts	645	961

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et celle effectivement supportée par le Groupe se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Résultat net des entreprises intégrées avant impôts	(3 704)	(5 813)
Taux théorique d'impôt	33,33%	33,33%
Charge d'impôt calculée au taux théorique	1 235	1 937
Eléments en réconciliation :		
- Correction d'IS sur exercices antérieurs	-	-
- CICE et autres crédits d'impôts	415	
- Effet des déficits fiscaux et autres différences temporaires non reconnus	(641)	(825)
- Effet des déficits fiscaux et autres différences temporaires non reconnus antérieurement et comptabilisés au cours de l'exercice	-	-
- Effet du report variable et du changement progressif du taux d'IS	-	-
- Effet des différences de taux (Impôts différés Vs preuve d'impôts)	(308)	(191)
- Autres différences permanentes ¹	(56)	40
Charge d'impôt comptabilisée	645	961
- Taux effectif d'impôt	17%	17%

¹ Dont (72) K€ et (47)K€ pour 2018 et 2019 respectivement, au titre des taxes et amortissements non déductibles sur les véhicules

La variation des impôts différés se présente comme suit :

(En milliers d'€)	31 décembre 2018	Variation (Impact résultat)	Effet des variation de périmètre	31 décembre 2019
Impôts différés sur différences temporaires	(2 675)	107	(671)	(3 239)
- Décalages temporaires sur participation des salariés et taxes opérationnelles	265	(20)		245
- Décalages temporaires sur déductibilité des frais d'acquisition de titres	100	(37)		63
- Décalages temporaires sur déductibilité des amortissements et crédit-baux immobiliers	180	25		205
- Ecart d'évaluation	(3 268)	151	(671)	(3 788)
- Autres	48	(12)	-	36
Impôts différés reconnus sur déficits reportables	3 482	1 548	(35)	4 995
Limitation des impôts différés	(1 094)	(694)	32	(1 756)
Position nette d'impôts différés	(287)	961	(674)	0

21. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

(En milliers d'€)	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Résultat net - Part du Groupe (en milliers d'€)	(2 866)	(5 143)
Nombre moyen d'actions en circulation	4 598 621	4 593 782
Résultat net par action (en €)	-0,62	-1,12

Il n'existe pas pour les périodes présentées d'instruments dilutifs conduisant à présenter un résultat dilué par action.

22. HONORAIRES CAC

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes s'élève à 400K€ pour l'exercice 2019 et se détaillent comme ci-dessous :

En milliers d'€	KPMG SA	Autres	Total
Revue limitée	100	0	100
Société mère	40	14	54
Filiales	218	28	246
Total des honoraires	358	42	400

23. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Concernant les transactions avec les parties liées, elles se composent des éléments suivants au 31 décembre 2019 :

(En milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Charges d'interets sur Comptes courants	347	21
Honoraires et conseils		
Total	347	21

(En milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
Autres passifs courants	400	775
Fournisseurs et comptes rattachés	3	
Total	403	775

24. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Concernant les engagements donnés et reçus, ils se composent des éléments suivants au 31 décembre 2019 :

24.1. ENGAGEMENTS DONNES

Engagements donnés (En milliers d'€)	31 Décembre 2019
Cautions crédit -bail	6 729
Nantissement de titres	8 786
Total engagements donnés	15 515

Le montant des engagements donnés par Groupe PAROT SA à ses filiales auprès des constructeurs n'est pas mentionné comme un engagement hors bilan car présent dans les dettes du Groupe en fournisseur.

Aucun engagement consenti à l'égard de parties liées n'est à signaler.

24.2. ENGAGEMENTS REÇUS

Sans objet.

25. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Cession du pôle Premium

Le Groupe Parot a régularisé en date du 20 décembre 2019 une lettre d'intention portant sur la cession de la totalité des titres composant le capital social des sociétés Parot Premium Brive, Parot Premium Bordeaux, Portes de Bordeaux au profit de la Société EDEN AUTO. Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, la cession de 100% des titres devra intervenir le 31 mars 2020 au plus tard.

Compte tenu du contexte COVID 19, en date du 2 avril 2020, la Société GROUPE PAROT a régularisé une lettre avenant à la lettre d'intention signée le 20 décembre 2019 portant sur la signature des protocoles de cession de l'intégralité des titres des sociétés PAROT PREMIUM BRIVE, BORDEAUX et PORTES de Bordeaux au profit de la Société EDEN AUTOMOBILES. La cession interviendra le 30 avril 2020 assortie d'un effet rétroactif au 1er avril 2020.

- COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Il s'agit d'un évènement post-clôture n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture : conformément aux normes comptables, cet évènement n'a donc pas été pris en compte pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019.

Le groupe considère à ce stade que le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice 2019 est assuré.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à la fin du premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité informe que la crise sanitaire COVID- 19 aura un impact sur l'activité économique du Groupe plus particulièrement dès le second trimestre 2020.